



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°63/2023 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Par délibération 35/2020 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a déterminé la liste et la composition des commissions communales.

Par délibération 26/2022, la composition de certaines commissions a été modifiée pour permettre aux nouveaux conseillers de siéger en commission.

Compte-tenu des récents mouvements au sein du Conseil Municipal, il est proposé à chacun de pouvoir se positionner ou repositionner au sein des différentes commissions.

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la liste et la composition des commissions telles que figurant en annexe
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électroniquement par Laurent Favreau
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Maire

COMPOSITION DES COMMISSIONS

➤ FINANCES

Responsable : Alain THIBAUD

Membres : Louissette OUVRARD-Christine PIAUD-CUISINIER- Elise AUGEREAU- Hélène GENDREAU-Willy MARTIN.

➤ PERSONNEL

Responsable : Louissette OUVRARD

Membres : Dominique GARNIER-Stéphanie MARTINEAU- Marianne PORCHER- Isabelle THAREAU-GUEYE.

➤ URBANISME

Responsable : Dominique RABAUD

Membres : Hélène GENDREAU-Dominique GARNIER- Pierre CASSARD-Tanguy GUILLET- Louissette OUVRARD- Bernard GRACINEAU-Alain BOUYER-André GUYON-Willy MARTIN

➤ VOIRIE URBAINE

Responsable : Dominique RABAUD

Membres : Hélène GENDREAU, David AUBERT, Tanguy GUILLET, Bernard GRACINEAU- Alain BOUYER-André GUYON-Willy MARTIN

➤ VOIRIE RURALE

Responsable : Tanguy GUILLET

Membres : Nicolas VIOLLIER-Alain BOUYER- David AUBERT-Bernard GRACINEAU- Willy MARTIN

➤ VIE ASSOCIATIVE-JEUNESSE- CULTURE

Responsable : Elise AUGEREAU

Membres : Christine PIAUD-CUISINIER- Nadine CHARTEAU-Stéphanie MARTINEAU-Magalie RACINEUX- Nicolas VIOLLIER- David AUBERT- Alain THIBAUD- Karine GENY-GUILLOUX- Frédéric BOISDRON.

➤ SPORTS

Responsable : Nadine CHARTEAU

Membres : Fabrice HILLAIRET-Christine PIAUD-CUISINIER-Magalie RACINEUX -Bernard GRACINEAU- Willy MARTIN

➤ COMMUNICATION

Responsables : Magalie RACINEUX

Membres : Marine BESSON-Christine PIAUD-CUISINIER-Nathalie BESSON-
David AUBERT-Virginie VANGEON-MAGNIER

➤ ENVIRONNEMENT

Responsable : David AUBERT

Membres : Nicolas VIOLLIER- Hélène GENDREAU-Bernard GRACINEAU-
Karine GENY-GUILLOUX.

➤ JUMELAGE

Responsable : Alain THIBAUD

Membres : Marine BESSON-Stéphanie MARTINEAU- Fabrice HILLAIRET-
Laurent FAVREAU-Frédéric BOISDRON.

➤ CCAS, EHPAD

Responsable : Stéphanie MARTINEAU

Président : Laurent FAVREAU

Membres : Stéphanie MARTINEAU-Pierre CASSARD-Louissette OUVRARD-
Dominique GARNIER-Bernard GRACINEAU-Isabelle THAREAU-GUEYE

➤ ACTION SOCIALE

Responsable : Pierre CASSARD- Marianne PORCHER – Bernard
GRACINEAU

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Responsable : Hélène GENDREAU

Membres : Nicolas VIOLLIER-Christine PIAUD-CUISINIER- Louissette
OUVRARD-Alain THIBAUD - Frédéric BOISDRON.

➤ ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Responsable : MARINE BESSON

Membres : Magalie RACINEUX-Fabrice HILLAIRET-Alain BOUYER-Elise
AUGEREAU-Virginie VANGEON-MAGNIER.

➤ BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Fabrice HILLAIRET

Membres : Hélène GENDREAU-David AUBERT-Nadine CHARTEAU-Willy
MARTIN.

➤ COMITÉ PARTENARIAL FAMILLES RURALES

Responsable : Laurent FAVREAU

Membres : Elise AUGEREAU – Magalie RACINEUX-Marine BESSON

➤ APPEL D'OFFRES

Responsable : Laurent FAVREAU

Membres : Fabrice HILLAIRET-Alain BOUYER- Dominique RABAUD-Tanguy
GUILLET-Willy MARTIN

➤ RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Membres : Bernard GRACINEAU- André GUYON – Nicolas VIOLLIER – Willy
MARTIN – Isabelle THAREAU-GUEYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°64/2023 : COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Dans le cadre du projet de territoire, il a été décidé de faire évoluer le nombre et la composition des commissions thématiques intercommunales.

Celles – ci ont été créés par délibération des conseils communautaires des 17 juillet et 20 août 2020.

Le nombre des commissions, fixé à 6 en début de mandat, sera porté à 13 lors du bureau communautaire du 4 octobre 2023.

Les principes de composition restent inchangés : 1 membre pour les communes de moins de 4 000 h

2 membres pour les communes de 4 000 à 10 000 h et 4 membres pour les communes de plus de 10 000 h.

: 23 membres suppléants désignés dans les mêmes conditions que les titulaires

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la liste et la composition des commissions telles que figurant en annexe
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU

Maire de Venansault



Signé électroniquement par
Favreau
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°65/2023 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS- AUTORISATION DE SIGNATURE

La Ville de La Roche-sur-Yon et six communes de l'agglomération ont des besoins similaires en matière d'hébergement d'animaux errants.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique. Le groupement de commandes proposé sera constitué de 7 membres, à savoir :

- La Ville de La Roche-sur-Yon,
- Dompierre sur Yon,
- Fougeré,
- Nesmy
- Le Tablier,
- Thorigny,
- Venansault.

Ce groupement, ayant pour objet un service répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

Le retrait du groupement et l'adhésion de nouveaux membres sont prévus par la convention constitutive.

La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

La première consultation du groupement aura pour objet : « Hébergement des animaux errants en fourrière ».

Il s'agira de conclure un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en valeur, en vertu des dispositions de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, pour une durée initiale de 1 an, reconductible de manière tacite 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans et pour un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT, avec la répartition suivante entre membres du groupement :

<i>Membres du groupement</i>	<i>Montant maximum annuel</i>
La Roche-sur-Yon	140 000,00 € HT
Dompierre-sur-Yon	15 000,00 € HT
Nesmy	15 000,00 € HT
Fougeré	10 000,00 € HT
Le Tablier	5 000,00 € HT
Thorigny	5 000,00 € HT

Venansault	10 000,00 € HT
TOTAL	200 000,00 € HT

Au vu de ce montant, une procédure d'appel d'offres ouvert sera engagée en application de l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique.

La convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération mentionne les modalités de règlement par la Ville de La Roche-sur-Yon et les six communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

1. Approuver le principe de groupement de commandes entre la commune de Venansault et les communes membres citée ci-dessus, pour l'organisation de l'hébergement des animaux errants en fourrière, pour une durée illimitée ;
2. Accepter les termes de la convention de groupement, précisant les missions de la Ville de La Roche-sur-Yon en tant que coordonnateur du groupement ;
3. Prend acte de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée en application des textes en vigueur lors du lancement de la consultation.
4. Autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
5. S'engager à exécuter avec l'entreprise retenue l'accord-cadre et notamment à transmettre les bons de commande au coordonnateur ;
6. S'engager à régler les sommes dues au titre de chaque accord-cadre et à les inscrire préalablement au budget.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électronique
Favreau
Date de signature : 20/09/2022
Qualité : Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BÉSSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°66/2023 : ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE LA REGIE RECETTES DIVERSES

Par délibération le Conseil Municipal avait décidé de la création d'une régie recettes diverses, afin de faciliter la facturation de certains services (salles communales, accueil des gens du voyage, dégradations de mobilier,

Il est proposé d'élargir le périmètre de cette régie aux activités sportives et culturelles afin de permettre la mise en place d'animations dans ces domaines,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'élargir le périmètre de la régie recettes diverses aux produits des activités sportives et culturelles
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électroniquement par
Favreau
Date de signature : 20/09/2023
Qualité : Maire de Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°67/2023 : MISE EN PLACE D'AMENDE FORFAITAIRE POUR DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

La collectivité est régulièrement confrontée à des dépôts sauvages, le plus souvent aux pieds de bornes de tri sélectif ou le long des sentiers et chemins ruraux.

Malgré un accès gratuit aux déchetteries de l'agglomération et une communication régulière, ces dépôts persistent et impactent la collectivité budgétairement, au regard du temps passé par les agents à collecter ces dépôts et à trier avant la mise en déchetterie.

Afin de permettre de sanctionner financièrement les auteurs de ces dépôts, il est proposé de mettre en place une amende forfaitaire.

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 qui donne aux maires le pouvoir d'ordonner une amende administrative au plus égale à 15 000 €,

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'amende forfaitaire pour dépôt sauvage à 135 € auquel s'ajoute un forfait pour enlèvement de 400 €
- **DECIDE** qu'en cas de récidive le montant de l'amende sera triplé €
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

Signé électroniquement par
Favreau
Date de signature : 20/09/2023
Qualité : Maire de Venansault





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°68/2023 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS

Lors de la construction du complexe gym-tennis, il avait été prévu dans le plan d'ensemble de permettre la construction de 2 terrains de tennis extérieurs.

Ces terrains doivent permettre de répondre à la demande du club de tennis dont le nombre d'adhérents augmente régulièrement. Le club accueille notamment de nombreux joueurs des communes environnantes ne disposant pas d'équipement dédié.

Un appel d'offres a été engagé pour la construction du parking des écoles et des deux terrains de tennis.

Au regard des financements attendus il peut être envisagé de valider le marché de construction des 2 terrains, pour un montant de 191 253.12 €

Il est donc proposé de solliciter le bénéfice des fonds de concours de la Roche sur Yon Agglomération

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une enveloppe de fonds de concours à hauteur de 73 000 €
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - o Coût des travaux : 191 253.12 € TTC
 - o Subvention du Conseil Départemental : 20 000 €
 - o Don du Club de tennis : 20 000 €
 - o Subvention de la FFT : 16 000 €
 - o Subvention dispositif « 5 000 terrains de sports » : 22 900 €
 - o Autofinancement : 39 353.12 €
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électroniquement par
Favreau
Date de signature : 20/09/2023
Qualité : Maire de Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°69/2023 : CESSION DE MATERIEL


Les services techniques sollicitent l'acquisition d'un télescopique pour la réalisation des différents travaux de voirie et plus pertinent par comparaison au matériel existant.

Il est donc proposé de vendre les deux tracteurs et le tractopelle au prix de 45 000 € l'ensemble conformément à l'estimation qui en a été faite par la société OUVRARD, spécialisée dans la commercialisation de matériel agricole notamment.

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder le tracteur fiat, le tracteur New Holland et le Tractopelle JCB pour un montant global de 45 000 €
- **DELEGUE** Monsieur le Maire faire le choix de l'acquéreur et pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électroniquement
Favreau
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Maire de Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°70/2023 : DESIGNATION DE REFERENTS DEONTOLOGIE

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité de nommer son référent.

Le référent déontologie ne peut pas être élu local au sein de la collectivité dans laquelle il sera désigné.

Les missions du référent déontologie sont les suivantes :

- Accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal
- Devoir de respect du secret professionnel
- Avis simples et conseils

L'association des Maires de Vendée a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées :

- Jean-François MOLLA : président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
- Bertrand FAURE : Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
- Bruno LORFEUVRE : administrateur des finances publiques adjoint
- En formation collégiale : Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes.

Il est proposé d'élire les référents figurant sur cette liste.

En cas de besoin, la collectivité saisira l'AMPCV qui se chargera d'affecter un des membres de la liste, à l'affaire à traiter

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **ELIT** la liste des référents déontologie telle que figurant ci-dessus
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Signé électroniquement
Favreau
Date de signature : 20/04/2022
Qualité : Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BESSON Nathalie, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GARNIER Dominique, GENDREAU Hélène, GRACINEAU Bernard, GUYON André, HILLAIRET Fabrice, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, THAREAU-GUEYE Isabelle, VANGEON-MAGNIER Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), PORCHER Marianne (pouvoir à Bernard GRACINEAU), MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

N°71/2023 : CONVENTION VOIRIE ZAC CLEMENCEAU AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Les travaux de restructuration du centre-bourg nécessitent d'intervenir sur les routes départementales 4-42 et 100.

Afin de permettre ces travaux et de fixer le périmètre d'intervention, il est nécessaire de passer convention avec le Conseil Départemental de la Vendée.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle que proposée et jointe à la présente
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

